
États financiers de La Fondation canadienne du rein

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Fondation canadienne du rein

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation canadienne du rein (la « Fondation du rein »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du rein au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation du rein conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation du rein à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation du rein ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation du rein.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation du rein.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation du rein à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation du rein à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 14 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

La Fondation canadienne du rein

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Revenus			
Contributions		26 504 128	21 458 517
Legs		4 805 647	2 620 875
Don du surplus de The Canadian Kidney Trustee Corporation	13	209 587	411 563
Revenus de placement alloués aux opérations	5 et 6	1 763 015	1 188 915
		33 282 377	25 679 870
Coût des campagnes de financement		12 971 733	9 688 339
Revenus nets		20 310 644	15 991 531
Dépenses			
Mission			
Recherche		4 264 744	4 721 974
Programmes et services incluant le don d'organes		6 493 740	5 669 170
Relations gouvernementales et communautaires		3 089 572	2 223 980
Développement des bénévoles et de la Fondation		1 178 254	640 589
		15 026 310	12 805 713
Gestion et administration		4 368 553	3 825 065
		19 394 863	16 630 778
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant l'élément suivant		915 781	(639 247)
Pertes de placement non allouées aux opérations	5 et 6	(75 099)	(971 032)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses		840 682	(1 610 279)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation canadienne du rein
État de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Non grevés d'affectations	Investis en immobilisations	Affectés d'origine interne (note 9)	Affectés en dotation d'origine externe (note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au 31 décembre 2021	5 211 541	485 949	15 240 398	5 149 155	26 087 043
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses excluant les revenus de placement non alloués aux opérations	58 471	(58 471)	(639 247)	—	(639 247)
Pertes de placement non allouées aux opérations	—	—	(971 032)	—	(971 032)
Dotations	—	—	—	23 144	23 144
Revenus de placement réinvestis	—	—	—	10 972	10 972
Transferts interfonds	(394 084)	24 580	369 504	—	—
Soldes de fonds au 31 décembre 2022	4 875 928	452 058	13 999 623	5 183 271	24 510 880
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses excluant les revenus de placement non alloués aux opérations	468 304	(133 169)	580 646	—	915 781
Pertes de placement non allouées aux opérations	—	—	(75 099)	—	(75 099)
Dotations	—	—	—	22 614	22 614
Revenus de placement réinvestis	—	—	—	11 411	11 411
Transferts interfonds	(1 229 629)	738 314	491 315	—	—
Soldes de fonds au 31 décembre 2023	4 114 603	1 057 203	14 996 485	5 217 296	25 385 587

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation canadienne du rein
État de la situation financière
au 31 décembre 2023

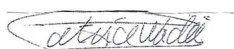
	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		4 160 646	3 924 652
Montant à recevoir de The Canadian Kidney Trustee Corporation	13	337 677	1 382 532
Intérêts à recevoir et autres débiteurs		2 007 378	1 583 371
Frais payés d'avance		787 575	1 274 835
		7 293 276	8 165 390
Immobilisations	3	1 396 419	833 648
Placements	4	24 374 606	23 515 061
		33 064 301	32 514 099
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	2 131 774	1 729 841
Apports reportés	7	5 207 724	5 891 788
Apports reportés – immobilisations	7	339 216	381 590
		7 678 714	8 003 219
Engagements et obligations contractuelles	11		
Soldes de fonds			
Non grevés d'affectations		4 114 603	4 875 928
Contribution d'un terrain		335 000	335 000
Investis en immobilisations		722 203	117 058
Affectés d'origine interne	9	14 996 485	13 999 623
Affectés en dotation d'origine externe	8	5 217 296	5 183 271
		25 385 587	24 510 880
		33 064 301	32 514 099

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



_____, administrateur



_____, administrateur

La Fondation canadienne du rein

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	840 682	(1 610 279)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	175 251	101 878
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(42 374)	(43 407)
Gain à la vente de placements	12 173	(40 524)
Variation de la juste valeur non réalisée	67 116	2 807 595
Apports reportés constatés à titre de revenus	(3 700 993)	(2 641 616)
	(2 648 145)	(1 426 353)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Montant à recevoir de The Canadian Kidney Trustee Corporation	1 044 855	(514 109)
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	(424 007)	(308 388)
Frais payés d'avance	487 260	(788 446)
Créditeurs et charges à payer	401 933	(75,259)
	1 510 041	(1 686 202)
Augmentation des apports reportés	3 256 266	2 536 467
Diminution des apports reportés – réserve sur les revenus de placement	(239 337)	(639 482)
	3 016 929	1 896 985
	1 878 825	(1 215 570)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(3 533 489)	(2 910 514)
Produit de la vente de placements	2 594 655	638 078
Acquisition d'immobilisations	(738 314)	(26 412)
Gain à la disposition des immobilisations	292	–
	(1 676 856)	(2 298 848)
Activités de financement		
Dotations	22 614	23 144
Revenus de placement réinvestis	11 411	10 972
	34 025	34 116
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	235 994	(3 480 302)
Encaisse au début	3 924 652	7 404 954
Encaisse à la fin	4 160 646	3 924 652

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mission de la Fondation canadienne du rein

La Fondation canadienne du rein se consacre à l'atteinte d'une excellente santé rénale et d'une qualité de vie optimale des personnes atteintes et la découverte d'un traitement pour la guérison de l'insuffisance rénale. La Fondation canadienne du rein (la « Fondation du rein ») est l'organisme national bénévole qui s'emploie à alléger le fardeau que représente l'insuffisance rénale :

- en finançant et en favorisant des recherches innovatrices en vue de trouver de meilleures options thérapeutiques et un traitement curatif;
- en offrant des programmes éducatifs et de soutien afin de prévenir l'insuffisance rénale chez les personnes à risque et donner aux personnes atteintes la capacité d'optimiser leur état de santé;
- en prônant un meilleur accès à des soins de santé de haute qualité;
- en sensibilisant davantage le public à l'importance de maintenir les reins en bonne santé et de consentir au don d'organes.

La Fondation du rein s'appuie sur un vaste réseau de bénévoles qualifiés travaillant en partenariat avec les membres du personnel pour offrir ses programmes et ses services partout au Canada. La Fondation du rein est un organisme de bienfaisance enregistré sous la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est constituée en vertu des lois du Canada.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation du rein devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation du rein qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation du rein dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers dérivés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation du rein comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des produits

La Fondation du rein utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les promesses d'apports non reçues ne sont pas comptabilisées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsque reçus. Les apports affectés sont constatés à titre d'apports reportés et comptabilisés dans les revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées ou lorsque les immobilisations afférentes sont amorties. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des soldes de fonds.

Les revenus de placement non affectés sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement affectés sont reconnus comme apports reportés et sont constatés à titre de revenus au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les revenus de placement devant être ajoutés aux dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des soldes de fonds.

Jusqu'à 4 % de la juste valeur des placements est présentée comme étant des revenus de placement alloués aux opérations. Avec l'approbation du Conseil d'administration national, des revenus de placement additionnels peuvent être alloués aux opérations pour des fins spécifiques. L'excédent ou l'insuffisance, s'il y a lieu, est présenté comme étant des revenus de placement non alloués aux opérations et est transféré à la réserve sur les revenus de placement.

Les revenus provenant des activités de financement sont présentés sur une base brute lorsque la Fondation du rein est considérée comme étant le principal obligé de cette activité. Certains revenus générés dans le cadre de programmes gouvernementaux fortement réglementés et qui se traduisent par un produit net à la Fondation du rein sont comptabilisés sur une base nette.

Dons de services

La Fondation du rein tire un avantage important des dons de temps et de services de la part de bénévoles. Ces apports d'une grande valeur ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût d'achat et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'équipement de bureau et les autres immobilisations sont amortis sur une durée de cinq ans. Le matériel informatique est amorti sur une durée de trois ans. Le bâtiment reçu en don est constaté à sa valeur d'évaluation et est amorti sur une durée de 25 ans. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, de 10 ans.

Ventilation

La Fondation du rein classe ses activités en fonction de son développement, de la gestion et administration, et de ses quatre programmes d'activités : recherche, programmes et services incluant le don d'organes, relations gouvernementales et communautaires et le développement des bénévoles et de la Fondation. Les coûts associés à chaque activité incluent tous les coûts directs liés à ces activités, y compris les dépenses salariales et les autres dépenses directes. La Fondation du rein contracte également certaines dépenses d'exploitation courantes par rapport à ces activités. Elle examine annuellement ses allocations de coûts pour s'assurer qu'elles demeurent conformes aux changements apportés à ses activités d'exploitation. Les modifications de ces allocations sont appliquées dans l'année de la révision.

Lorsque des coûts partagés ou indirects sont liés à plus d'une activité, la Fondation du rein ventile ces coûts en fonction des efforts déployés pour chaque activité. Ces coûts incluent les dépenses liées au personnel administratif, les dépenses de location et d'autres dépenses d'exploitation ne pouvant être imputées directement à une activité spécifique. Les dépenses admissibles sont ventilées soit selon les espaces physiques, soit selon le temps alloué aux activités par les employés.

La Fondation du rein ventile une partie des dépenses des campagnes de financement aux relations communautaires et communications pour une de ses activités sur la base du principe que certains messages communiqués lors de cette activité sont principalement à des fins éducatives et promeuvent l'engagement du public. Ces coûts sont ventilés selon les meilleures estimations de la direction concernant la tranche des coûts directs du matériel éducatif qui s'applique à des activités non liées au financement.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	614 759	62 520	552 239	—
Bâtiment	930 000	590 700	339 300	376 500
Terrain	335 000	—	335 000	335 000
Matériel informatique	461 954	355 441	106 513	88 696
Équipement de bureau	339 509	276 142	63 367	33 452
Autres	6 201	6 201	—	—
	2 687 423	1 291 004	1 396 419	833 648

4. Placements

	2023			2022		
	Juste valeur	Coût	Pertes non réalisées	Juste valeur	Coût	Pertes non réalisées
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds du marché monétaire	4 424 947	4 543 539	(118 592)	5 863 732	6 060 298	(196 566)
Fonds d'obligations	4 215 993	4 633 263	(417 270)	3 583 510	4 134 175	(550 665)
Fonds d'actions canadiennes	5 809 221	6 336 571	(527 350)	4 835 435	5 253 298	(417 863)
Fonds d'actions internationales	9 924 445	10 394 966	(470 521)	9 232 384	9 533 907	(301 523)
	24 374 606	25 908 339	(1 533 733)	23 515 061	24 981 678	(1 466 617)

Les justes valeurs des placements sont basées sur la juste valeur en fin d'exercice.

5. Revenus de placement

Les revenus de placement se composent des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
(Perte) gain à la vente de placements	(12 173)	40 524
Distributions sous forme de dividendes et d'intérêts	1 539 279	2 356 444
Variation de la juste valeur non réalisée	(67 116)	(2 807 595)
	1 459 990	(410 627)

5. Revenus de placement (suite)

La présentation des revenus de placement aux états financiers est la suivante :

	2023	2022
	\$	\$
État des résultats		
Revenus de placement alloués aux opérations	1 763 015	1 188 915
Pertes de placement non allouées aux opérations (note 6)	(75 099)	(971 032)
Augmentation (diminution) directe des apports reportés		
Pertes de placement de fonds affectés en dotation d'origine externe (note 7a)	(248 571)	(651 789)
Revenus de placement alloués aux apports reportés	9 234	12 307
État de l'évolution des soldes de fonds		
Revenus de placement réinvestis dans les fonds de dotation	11 411	10 972
	1 459 990	(410 627)

6. Réserve sur les revenus de placement

En conformité avec la politique d'appropriation des revenus de placement de la Fondation du rein, les revenus de placement alloués aux opérations sont déterminés au début de l'année comme étant un pourcentage de la juste valeur des placements, avec un maximum de 4 %. Avec l'approbation du Conseil d'administration national, des revenus de placement additionnels peuvent être alloués aux opérations à des fins spécifiques. Tout excédent des revenus de placement par rapport au montant alloué est reconnu comme étant un revenu de placement non alloué aux opérations. Dans la mesure où le revenu de placement est moindre que le montant alloué, le manque à gagner est retiré de la réserve sur les revenus de placement et est reconnu comme une diminution du revenu de placement non alloué aux opérations. Les objectifs de cette politique sont de présenter annuellement un montant plus stable de revenus de placement à l'état des résultats et d'aider à maintenir le capital, ceci s'appliquant également aux années au cours desquelles les marchés sont moins performants.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	1 532 733	2 503 765
Pertes de placement non allouées aux opérations	(75 099)	(971 032)
Solde à la fin	1 457 634	1 532 733

En 2017, le Conseil d'administration national a créé un Fonds d'innovation qui est financé par les revenus de placement alloués aux opérations.

Le solde en réserve sur les revenus de placement à la fin de l'exercice comprend un engagement de 129 332 \$ (420 720 \$ en 2022) pour le Fonds d'innovation. La réserve sur les revenus de placement est une composante du fonds affecté d'origine interne (note 9).

7. Apports reportés

(a) Apports reportés

Les apports reportés comprennent des apports pour lesquels le donateur impose des affectations pour une raison spécifique, augmentés des revenus de placement tirés des affectations en dotation d'origine externe. Ces montants sont constatés aux revenus quand les dépenses relatives à ces affectations sont engagées. La Fondation du rein se conforme à ces affectations d'origine externe.

	Solde au début	Ajouts	Débours	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Revenus de placement des fonds affectés en dotation d'origine externe (note 5)	1 337 099	(248 571)	—	1 088 528
Programmes et services incluant le don d'organes	3 040 960	2 420 959	(2 773 414)	2 688 505
Recherche et KRESCENT	655 078	300 041	(372 222)	582 897
Relations gouvernementales et communautaires	490 310	15 000	(38 947)	466 363
Campagnes de financement	368 341	291 310	(405 500)	254 151
Développement des bénévoles et de la Fondation	—	238 190	(110 910)	127 280
	5 891 788	3 016 929	(3 700 993)	5 207 724

(b) Apports reportés — immobilisations

Ce solde inclut les dons et les achats en immobilisations avec les fonds désignés à cet effet.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	381 590	423 165
Plus : apports reçus	—	1 832
Moins : montants reconnus dans les revenus durant l'exercice	(42 374)	(43 407)
Solde à la fin	339 216	381 590

8. Affectés en dotation d'origine externe

Les fonds affectés en dotation d'origine externe représentent le montant initial de la dotation.

	2023	2022
	\$	\$
Recherche	2 411 425	2 402 118
Programmes et services incluant le don d'organes	2 146 853	2 122 265
Non spécifiées	659 018	658 888
	5 217 296	5 183 271

Le changement de la juste valeur pour les dotations d'origine externe est reflété dans les apports reportés.

9. Affectés d'origine interne

Le solde de fonds d'affectations d'origine interne comprend des ressources désignées par le Conseil d'administration national à des fins spécifiques. Ces fonds se composent de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Surplus pour utilisation au cours des prochaines années	8 590 092	8 009 446
Trois années d'engagements pour la recherche	4 651 681	4 160 366
Réserve sur les revenus de placement (note 6)	1 457 634	1 532 733
Renforcement des capacités pour la Saskatchewan	190 548	190 548
Dépenses en immobilisations futures pour le sud de l'Alberta	80 000	80 000
Programmes du Manitoba	26 530	26 530
	14 996 485	13 999 623

En 2016, le Conseil d'administration national a approuvé une politique visant à encourager la responsabilité financière à long terme. La politique permet aux divisions et au bureau national de transférer une partie de leur part de l'excédent consolidé pour les dépenses au cours des prochaines années.

10. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 52 231 \$ (14 006 \$ au 31 décembre 2022).

11. Engagements et obligations contractuelles

La Fondation du rein a des engagements pour la recherche (incluant le programme KRESCENT). Ces engagements, diminués des apports reportés pour la recherche, totalisent 5 094 182 \$. La Fondation du rein s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation à long terme relatifs à ses locaux, à verser des montants minimaux totalisant 3 725 471 \$ et dont elle est responsable, à l'exception de certaines dépenses d'exploitation. Ces montants sont censés être payés au cours des prochains exercices selon le calendrier suivant :

	Engagements de recherche	Contrats de location- exploitation
	\$	\$
2024	2 669 030	726 060
2025	1 489 034	714 198
2026	493 617	697 218
2027	160 000	602 785
2028	282 501	215 738
2029 et suivants	—	769 472
	5 094 182	3 725 471

La Fondation canadienne du rein

Notes complémentaires

31 décembre 2023

12. Ventilation

Tel que le décrit la note portant sur les principales méthodes comptables, les dépenses de gestion et d'administration ont été ventilées comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Programmes et services incluant le don d'organes	742 875	727 433
Recherche	299 248	128 727
Coût des campagnes de financement	231 227	225 897
Développement des bénévoles et de la Fondation du rein	209 359	119 544
Relations gouvernementales et communautaires	195 461	163 533
	1 678 170	1 365 134

Comme le décrit la note portant sur les principales méthodes comptables, certaines charges encourues en même temps que les campagnes de financement ont été affectées à d'autres activités :

	2023	2022
	\$	\$
Relations gouvernementales et communautaires	208 961	209 730

13. Opérations entre parties liées

La Fondation du rein a un intérêt économique dans The Canadian Kidney Trustee Corporation (la « Fiducie »), puisque la Fiducie est l'organisme national dédié aux collectes de fonds afin de soutenir la Fondation du rein par la collecte et la revente de biens donnés, y compris des vêtements et des articles ménagers. Durant l'année, la Fondation du rein a effectué des opérations avec la Fiducie, qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont mesurées à la valeur d'échange. Le montant dû entre ces parties liées est présenté distinctement dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, la Fondation du rein a refacturé des frais de gestion pour un montant de 92 130 \$ (73 704 \$ en 2022) pour les services administratifs rendus.

Le résumé des informations financières de la Fiducie aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices terminés à ces dates est présenté ci-dessous :

	2023	2022
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	744 222	1 743 305
Passif	744 222	1 743 305
Le passif inclut un montant dû à la Fondation du rein de 337 677 \$ (1 382 532 \$ en 2022)		
État des résultats		
Total des produits	4 394 245	4 208 750
Total des charges	4 184 658	3 797 187
Don du surplus à la Fondation du rein	209 587	411 563
Excédent des produits sur les charges	—	—

13. Opérations entre parties liées (suite)

	2023	2022
	\$	\$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(1 065 383)	638 052
Activités d'investissement	—	—
Activités de financement	—	—
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(1 065 383)	638 052

14. Instruments financiers

Risque de crédit

La Fondation du rein est exposée au risque de crédit découlant du fait que les donateurs et les débiteurs pourraient éprouver des difficultés financières et ne seraient pas en mesure de respecter leurs engagements. Cependant, les donateurs et les débiteurs de la Fondation du rein sont nombreux et variés, ce qui lui permet de réduire la concentration du risque de crédit.

Risque de marché

Le portefeuille de placement de la Fondation du rein est exposé au risque de marché, soit celui que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des variations du cours du marché, que ces variations soient imputables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou encore à des facteurs touchant l'ensemble des valeurs mobilières négociées. Ces risques incluent les risques de variation des taux d'intérêt et de change. Le portefeuille de placement de la Fondation du rein est géré professionnellement sur la base d'une politique de placement diversifiée afin de gérer ce risque. Le portefeuille de placement est examiné de façon régulière par le National Finance and Audit Committee et le Investment Committee de la Fondation du rein.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation du rein est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation du rein surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les principaux passifs financiers de la Fondation du rein étaient les créditeurs et charges à payer.

15. Informations supplémentaires

En 2023, la rémunération totale des employés de la province de l'Alberta, dont la principale fonction est la tenue de campagnes de financement, est de 196 431 \$ (187 529 \$ en 2022).

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.